# 

* Date : 22-01-2007
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2007701929
* Auteur :

Tribunal de commerce de Liège
Par jugement du 15 janvier 2007, le tribunal de commerce de Liège a prononcé, sur aveu, la faillite de la M. Lebeau, Marc Constantin Marie, de nationalité belge, né à Rocourt le 23 mai 1949, domicilié à 4607 Dalhem, Résidence E. Nizet 28, ayant pour activités : « intermédiaire du commerce en combustibles et produits chimiques », inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0606.431.132.
Curateur : Me Jean-Luc Dewez, avocat à 4600 Visé, rue des Remparts 6/d2.
Juge-commissaire : M. André Bruyère.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège, à 4000 Liège, îlot Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli ont le moyen d'en faire la déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt au greffe du premier procès-verbal de vérification des créances est fixé au mercredi 28 février 2007.
Pour extrait conforme : le greffier chef de service, (signé) Josette Tits.